

La pratique de l'executive coaching

Executive coaching : démarche par laquelle un dirigeant (ou un membre d'une équipe dirigeante) est accompagné dans la mise au point de stratégies personnelles lui permettant de s'adapter de façon optimale aux exigences de son environnement professionnel. Par cette démarche, il peut mieux repérer et mobiliser ses ressources personnelles, ses capacités de leadership, son énergie et celle de ses collaborateurs au service de la réussite commune.

OBJECTIFS

Développer sa posture et acquérir les techniques spécifiques à l'executive coaching ; valoriser et intégrer pleinement cette expertise à son activité.

MÉTHODE DE TRAVAIL

Cette formation s'appuie sur l'expérience des intervenants.

Illustrations par des exemples et témoignages - Études de cas - Mise en pratique de techniques.

Réflexions et échanges à partir des sollicitations des participants.

Mise en œuvre d'une approche de diagnostic, FOCUS LEADER* afin d'aider les participants à expliciter les comportements professionnels qu'ils mobilisent en situation de leadership, à qualifier leur propre impact et à intégrer un référentiel dans ce domaine (*conçu et développé par la société Racinal).

NB : la partie théorique de la certification à l'approche FOCUS LEADER sera acquise aux participants certifiés. L'intégration de l'approche à l'activité des participants nécessitera de satisfaire aux conditions d'obtention de la partie pratique de la certification.

Les stagiaires devront **faire l'expérience du coaching** pour valider leur formation, avec un temps de **supervision de pratiques** par l'intervenant. Ils pourront démarrer ces coachings à l'issue de la première session de 2 jours. C'est en se lançant et en coachant que l'on apprend à coacher !

Un Mémoire sur cette expérience sera réalisé et soutenu devant un jury.

PUBLIC CONCERNÉ

Professionnels du coaching (certifiés ou pouvant se prévaloir d'une expérience significative dans cette pratique), certifiés à l'issue du module "La Pratique du Coaching Professionnel".

CONTENU

LE PROCESS DE L'ACCOMPAGNEMENT

Structure et déroulement d'un programme de coaching :

- les spécificités de la responsabilité du dirigeant, son contexte singulier,
- la demande, les besoins et les indications de coaching propres au dirigeant,
- la formalisation contractuelle (objectivation des critères de réussite).

LA POSTURE DU COACH

- Les leviers de légitimité du coach,
- l'exigence d'assertivité,
- interpellier un "manager de managers",
- supervision de pratiques - Travail personnel
- éthique et déontologie.

LA PRISE EN COMPTE DES SPÉCIFICITÉS DU DIRIGEANT

- La question du sens, associé à l'action collective,
- le niveau adapté de la représentation, la vision, l'articulation avec l'élaboration stratégique,
- le rapport au pouvoir, migration du "modèle" managérial vers un "modèle" de leadership,
- privilégier et développer des leviers de pilotage équilibrant garantie de cohérence et gestion du paradoxe,
- la "maîtrise" de son impact, la puissance de l'effet "modèle",
- la place des émotions, la nécessité de dépasser les idées reçues,
- une relation différente au temps, la gestion du décalage entre impulsions données et observation des résultats,
- l'implication dans les process de transition,
- la perception d'un certain isolement.

LES OUTILS ET LES PRINCIPALES TECHNIQUES

Un outil de diagnostic des comportements de leadership :

- Prise en main de Focus Leader

Les techniques de coaching à forte valeur ajoutée auprès du dirigeant :

- L'articulation entre confrontation/mise en tension, stratégie de réussite et mise en œuvre de la décision
- Prédominance de la dimension non verbale.

L'ADAPTATION DE LA DÉMARCHE COMMERCIALE

MODALITÉS PRATIQUES

5 journées réparties de la façon suivante :

- 1 session de 2 jours de 9 h 00 à 18 h 00, et 2 sessions d'1 journée de 9 h 00 à 18 h 00, soit 32 heures : **vendredi 25 et samedi 26 janvier 2019, samedi 23 mars 2019 et samedi 22 juin 2019.**

- la pratique du coaching (temps évalué approximativement à 1 journée, soit 8 heures)
- une soutenance devant un jury en novembre 2019.

Promotions de 8 à 12 personnes au maximum.

Un "travail sur soi" personnel constitue une condition à l'exercice du métier de coach.

FORMATION CERTIFIANTE

Attestation de formation approfondie au coaching

INTERVENANT

Frédéric SOS

Psychologue diplômé de l'École de Psychologues Praticiens (spécialisation psychologie des organisations).

Fondateur de la Société Racinal, spécialiste de l'accompagnement de dirigeants et d'équipes dirigeantes.

Consultant, coach et superviseur.

Professeur à l'École de Psychologues Praticiens.

TARIFS

2 376 € TTC pour les organismes, institutions et entreprises

1 980 € TTC pour les particuliers, paiement échelonné possible, nous contacter.

Pour toutes informations et adresser votre dossier de candidature :

Psycho-Prat' recherche et formation continue

23 rue du Montparnasse 75006 Paris

Tel : 01 53 63 81 55

Courriel : formation@psycho-prat.fr

Retrouver les informations sur la formation : www.coachpsychopratt.org

DOSSIER DE CANDIDATURE À ADRESSER IMPÉRATIVEMENT accompagné des pièces suivantes :

- Votre projet professionnel concernant l'executive coaching ainsi que vos objectifs par rapport à cette formation rédigés en quelques lignes sur papier à votre nom.

- Un curriculum vitae avec votre photo et vos coordonnées complètes (adresse, téléphone et courriel), détaillant notamment votre parcours professionnel, les diplômes obtenus et les formations effectuées. En l'absence d'une expérience significative dans le domaine du coaching, un justificatif de certification sera demandé.

- Le bulletin d'inscription dûment rempli.

Bulletin à retourner : Psycho-Prat' recherche et formation continue

23 rue du Montparnasse 75006 PARIS - Tél. 01 53 63 81 55 - Fax : 01 53 63 81 65 - e-mail : formation@psycho-prat.fr

M. Mme Mlle

Nom

Prénom

Fonction.....

Établissement et adresse professionnelle :

.....

.....

Tél. : E-mail :

Adresse personnelle :

.....

.....

Tél. : E-mail :

INSCRIPTION AUX FORMATIONS SUIVANTES

TITRES	DATES

1 - **Prise en charge individuelle :** Oui Non*Inscription prise en compte après envoi d'un acompte de 100 € minimum par formation (dont 50 € de frais non remboursables)*

Ci-joint chèque de :

2 - **Prise en charge par l'établissement :** Oui Non

Établissement assujetti à la Taxe d'apprentissage : Oui Non

Une convention sera adressée pour la prise en charge au titre de la formation continue

Nom et adresse de l'établissement :

le

Signature

